

Les Maisons de Quartier et Centres de Loisirs et de Rencontres en Ville de Genève

Une idée développée il y a une cinquantaine d'années

Au début des années 60, face aux difficultés provoquées par des groupes de jeunes dans une société en complète mutation (augmentation du temps libre, notamment), le Canton de Genève et les communes décident d'une politique visant à favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour permettre une meilleure intégration des jeunes dans la société.

Suite à un rapport de Raymond Uldry, J. Foëx et C. Légeret (avril 1962), le Conseil d'Etat et les communes décident de ne pas engager des fonctionnaires pour tisser un réseau dépendant de l'Office de la Jeunesse, mais d'inciter les «éléments dynamiques des quartiers (jeunes comme adultes)» à fonder des associations autonomes destinées à gérer un centre de loisirs. L'Etat et les communes s'engagent à apporter leur soutien financier à ces associations.

De la prise en charge des jeunes à la cohésion sociale

En cinquante ans, la société a grandement évolué : creusements des inégalités, augmentation démographique, montées des individualismes... Les forces en oeuvre conduisent à un émiettement de la société exposée à des risques d'isolement des populations les plus vulnérables, de ségrégation, de ghettoïsation. Très tôt, des centres de loisirs se sont transformés en Maisons de Quartier montrant par là leur volonté de travailler à renforcer et à créer du lien entre toutes les populations du quartier.

En fondant leur action sur les apports de l'animation socioculturelle, les associations des maisons de quartier posent le postulat qu'une des meilleures manières de faire démocratie et de faire du lien, c'est de permettre aux habitant·e·s de s'engager activement dans des projets collectifs qui font sens pour eux. Les animateurs·trices travaillant pour les associations sont là pour soutenir ces projets et leur réalisation en «faisant avec» les habitants et non pas à leur place ou en leur offrant des activités clés en main.

Des associations travaillant en partenariat avec la Ville de Genève

Dès le début dans les années 60, le cadre du partenariat Etat, commune, associations a été posé: si l'association était reconnue par la commune et la Fédération des centres (FCLR), l'Etat s'engageait à lui fournir un subventionnement pour payer les salaires d'animateurs, alors que la commune mettait à disposition de chaque association un lieu et une subvention de fonctionnement.

Depuis, ce cadre s'est complexifié avec les nouvelles gouvernances publiques et le canton a créé en 1998 une Fondation (la FASE) pour exercer un mandat au service des centres consistant à prendre en charge les questions de salaires, d'assurances sociales et certaines tâches de RH.

Dès lors, la Ville de Genève a 2 lignes budgétaires consacrées aux 17 centres de la commune, une pour verser à la FASE les salaires qu'elle prend en charge, l'autre pour verser aux associations un budget de fonctionnement.

Actuellement, si l'on prend en compte l'ensemble des charges des 17 centres, la Ville de Genève couvre environ 80% des frais (en prenant en compte la valeur locative des locaux mis à disposition).

L'animation socioculturelle au service de la cohésion sociale

Les Maisons de Quartier (MQ) sont souvent perçues comme des lieux offrant un service public, surtout pour les jeunes. Certes, la prise en charge extrascolaire des enfants et des adolescents reste un pan important de l'activité des MQ, mais elle est conçue comme un des moyens permettant de créer du lien dans le quartier. Avec l'ensemble de la population, les projets portés par et avec les habitants ont des dimensions diverses : ils tendent à développer la coopération, la solidarité, l'engagement citoyen ; ils cherchent à favoriser création, découverte et inventivité ; par leur dimension éducative, ils participent à un renforcement de la capacité d'agir en collectif des habitants, jeunes et moins jeunes. Mais aussi, et surtout, à travers l'intégration du plus grand nombre à des groupes ou à des activités, ils favorisent plaisir, bien-être et qualité de vie.

En partant des envies et besoins des habitants, les actions des MQ se caractérisent par leur diversité : si elles tendent toutes vers les mêmes visées, elles prennent des formes différentes d'un quartier à l'autre où les priorités immédiates ne sont pas les mêmes.

Les Maisons de Quartier, un vivier pour le bénévolat, une ressource pour la Ville

Les Maisons sont donc gérées par des associations. Les comités sont constitués de bénévoles qui fournissent des milliers d'heures de travail au service d'une politique sociale de proximité. Souvent, des commissions, des groupes de travail ou d'organisation de telle ou telle manifestation viennent grossir le rang de ces bénévoles. C'est une ressource pour la Ville à la fois en termes financiers et en termes de développement de la vie démocratique dans la cité. De plus, ces «experts du quotidien» sont à même de dresser un inventaire des réalités de leur quartier sans engager des processus d'études coûteux.

Mais pour assurer une continuité, pour étayer l'engagement de ces habitants, une intervention continue des professionnels de l'animation est indispensable. Sans les animateurs et animatrices, la mise en oeuvre de projets - pensons par exemple à tous ces projets destinés aux enfants - ne seraient pas forcément possible.

Les Maisons de Quartier et le partenariat, c'est aussi un champ de tensions

La société évolue, les besoins sociaux aussi, les MQ voient leur rôle devenir de plus en plus important. La Ville de Genève est liée avec les MQ et la FASE par des conventions tripartites pour asseoir le partenariat. Actuellement, la Ville défend l'idée de subsidiarité par rapport aux MQ et souhaite pouvoir s'appuyer sur des associations fortes. Mais les nouvelles gouvernances publiques donnent à la subsidiarité un sens différent et défendent un rôle plus directif des financeurs selon l'adage « qui paie commande ». Les MQ sont face à des choix politiques des élus qui risquent de changer les rôles des uns et des autres.

Par ailleurs, les prérogatives des associations en termes d'employeurs des animateur-trice-s sont de plus en plus remises en question par la FASE. La Ville a-t-elle intérêt à ce qu'une instance comme la FASE contrôle le personnel d'associations, alors qu'elle finance celles-ci à hauteur de 80% ?

Enfin, les effets d'une action comme celle des MQ ne se font sentir que sur le long terme et ne sont pas mesurables à court terme avec des grilles d'objectifs ; dès lors, les tensions et les incompréhensions peuvent être vives dans une société de plus en plus imprégnée de l'idée d'efficience à court terme. Les MQ ont toujours exposé leurs réalisations dans leur rapports d'activités, mais cela sera-t-il encore suffisant pour les politiques ?

